Guide de la thèse d'exercice
Hors Médecine générale

mis à jour le 26/10/2026

Table des matières

1. Vous inscrire à la faculté de médecine 1
2. Préparer votre jury de thèse 1
3. Connaître les démarches à réaliser 2
4. Déterminer la date de soutenance et réserver une salle 3
5. Présenter et diffuser votre thèse 4
6. Soutenir votre thèse 5
7. Récupérer votre certificat provisoire 6

Tous les documents à télécharger se trouvent sur le site de la Faculté.

1. Vous inscrire à la faculté de médecine

Pour soutenir votre thèse et obtenir votre diplôme d'état de docteur en médecine, vous devez obligatoirement :

- Être en phase d'approfondissement (en stage, en année-recherche, en disponibilité, en master, etc.),
- Être inscrit administrativement en thèse (inscription réalisée par la scolarité lors du dépôt des documents de soutenance).

Attention, les frais d'inscription en thèse sont exonérés si vous êtes déjà inscrit en DES pour l'année en cours. Si vous êtes inscrits dans une formation autre qu'en DES pour l'année courante, (M2, DU, etc.), les frais d'inscription en thèse sont obligatoires et consultables à cette adresse.

Pour toute question concernant les inscriptions, merci de contacter le bureau des inscriptions : medecine.scolarite@univ-nantes.fr

2. Préparer votre jury de thèse

Jury de thèse

La thèse conduisant au diplôme d'Etat de docteur en médecine est soutenue devant un jury composé d'au moins trois membres :

- Un Professeur des Universités–Praticien Hospitalier (PU-PH) titulaire des disciplines médicales, et issu de la faculté de médecine de Nantes
- Les autres membres sont libres.

Un médecin des armées peut faire partie d'un jury de thèse. Lorsque ce praticien est professeur agrégé du Val-de-Grâce, il peut présider le jury.

Bureau du 3e cycle hors médecine générale
1 rue Gaston Veil
44035 Nantes CEDEX 1
www.univ-nantes.fr

Président du jury

Le président est obligatoirement un Professeur des Universités–Praticien Hospitalier (PU-PH). Ne peuvent présider le jury de thèse : un PU à la retraite, un PU émérite, un PU associé.

Directeur de thèse

Le directeur de thèse peut être médecin spécialiste, praticien hospitalier ou enseignant.

Il peut également être le président du jury s'il est Professeur des Universités–Praticien Hospitalier (PU-PH).

3. Connaître les démarches à réaliser

Au plus tard 2 mois avant la date de soutenance	Auprès de la Scolarité 3e cycle, réservez la date de soutenance en transmettant à cette adresse : • Le document Titre de Thèse signé uniquement par le président du jury (nous nous chargeons de la signature du doyen), • La copie de votre pièce d'identité, • La Demande de dérogation du lieu de soutenance (si soutenance hors de la faculté de médecine).
Au plus tard 4 semaines avant la date de soutenance	• Auprès du Bureau de renseignement de la BU (Faculté de Pharmacie – niveau 5) : Déposer sa thèse d'exercice à la BU Santé • Auprès de la Scolarité 3e cycle, déposez : ○ L'Autorisation de Soutenance de Thèse signée par le président du jury et tous les membres, ○ La copie de la 1re et 4e de couverture ○ La Déclaration sur l'honneur de non plagiat ○ La copie du Formulaire de dépôt de thèse d'exercice à la BU
Avant la soutenance	Vous recevrez par courriel votre procès-verbal de soutenance de thèse (PV) accompagné du serment. Merci de signaler toute erreur par retour du message. Une copie est ensuite adressée au président de votre jury.
Après la soutenance	Votre président du jury (ou tout membre délégué par ce dernier) doit déposer à la Scolarité 3e cycle (Bureau A) : • L'original du PV de thèse indiquant la mention attribuée et signé par tous les membres du jury, • Le formulaire de dépôt de thèse de la BU complété et signé par le président du jury.

Information co-thèse : la thèse étant un travail personnel de recherche, chaque étudiant doit accomplir les formalités administratives.

4. Déterminer la date de soutenance et réserver une salle

Soutenir à la faculté

La soutenance de thèse se déroule du 7 septembre 2026 au 23 juillet 2027 (au soir) dans la salle de thèses (salle 102) de la Faculté de Pharmacie (9, rue Bias – 44000 Nantes).
La salle est fermé du 19 décembre 2026 au 04 janvier 2027.

La date devra être retenue selon :

- La disponibilité de chaque membre du jury,
- L'occupation de la salle de thèse (planning en ligne)
- Les créneaux suivants, du lundi au vendredi :

Jusqu'au 18 décembre 2026	**Salle de thèse (102)**	**Salle de pot (120)**
Les mardis, mercredis et jeudis MATIN	**9h00 – 10h00**	**10h00 – 11h00**
	10h15 – 11h15	**11h15 – 12h15**
	11h30 – 12h30	**12h30 – 13h30**
Tous les APRÈS-MIDIS *SAUF le mercredi*	**13h30 – 14h30**	**14h30 – 15h30**
	14h45 – 15h45	**15h45 – 16h45**
	16h00 – 17h00	**17h00 – 18h00**
	17h15 – 18h15	**18h15 – 19h15**

A partir du 04 janvier 2027	**Salle de thèse (102)**	**Salle de pot (120)**
Créneaux du MATIN	**8h00 – 9h30**	**9h30 – 10h30**
	09h30 - 11h00	**11h00 – 12h00**
	11h00 – 12h30	**12h30 – 13h30**
Créneaux de l'APRÈS-MIDI	**12h30 - 14h00**	**14h00 – 15h00**
	14h00 - 15h30	**15h30 – 16h30**
	15h30 - 17h00	**17h00 – 18h00**
	17h00 - 18h30	**18h30 – 19h30**

Information co-thèse : préférez un créneau en fin de journée ou réservez deux créneaux consécutifs.

La scolarité du 3e cycle confirme la réservation dès réception de votre Titre de Thèse signé et tamponné par le président du jury (la scolarité se charge de la signature du Doyen).

Soutenir hors de la faculté

Le doyen peut accorder une dérogation de soutenance dans les établissements du CHU de Nantes (Hôtel-Dieu, Bellier, Saint-Jacques, etc.).

Pour cela, vous devez :

- Joindre la demande de dérogation lors du dépôt de votre Titre de thèse,
- Réserver une salle directement auprès du lieu de soutenance.

Bureau du 3e cycle hors médecine générale
1 rue Gaston Veil
44035 Nantes CEDEX 1
www.univ-nantes.fr

5. Présenter et diffuser votre thèse

Présenter votre thèse

- Les recommandations et conseils sur le site de la Bibliothèque Universitaire (tel : 02 53 48 47 16 - e-mail : bu-sante-these@univ-nantes.fr),
- Les 1re (*These-Page_de_couverture*) et 4e (*These-Resume_et_mots_cles*) pages sont téléchargeables sur le site de la faculté.

Diffuser votre thèse auprès de votre jury

Merci de vous rapprocher de membres de votre jury pour connaître le support (papier ou numérique) à leur remettre.

Attention plagiat

> *De juridiction constante, en s'appropriant tout ou partie d'une œuvre pour l'intégrer dans son propre document, l'étudiant se rend coupable d'un délit de contrefaçon (au sens de l'article L.335.1 et suivants du code de la propriété Intellectuelle). Ce délit est dès lors constitutif d'une fraude pouvant donner lieu à des poursuites pénales conformément à la loi du 23 décembre 1901 dite de répression des fraudes dans les examens et concours publics.*

Cela concerne aussi la rédaction du mémoire de spécialité et/ou de la thèse de docteur en médecine.

En application de l'article R712-10 du code de l'éducation, cette sanction s'applique à toute fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours.

Aussi, en cas de plagiat, le président du jury saisira immédiatement le président de son université pour qu'il engage la procédure disciplinaire ad' hoc.

La soutenance du mémoire de spécialité et/ou de la thèse de médecine sera alors automatiquement annulée, dans l'attente de la décision que prendra la juridiction disciplinaire de l'université.

Pour avoir l'autorisation de soutenir sa thèse, l'étudiant doit, au moment du dépôt de sa thèse papier, transmettre la déclaration sur l'honneur téléchargeable sur le site de la Faculté.

6. Soutenir votre thèse

Déroulement

La soutenance d'une heure (deux en situation de co-thèse) comprend : exposé, questions/réponses, délibération du jury, lecture du Serment médical et libération de la salle.

Vous devez libérer la salle au plus vite pour la soutenance suivante.

Equipement

La salle est équipée : d'un ordinateur fixe sous Windows, d'un vidéoprojecteur, d'un écran et d'une webcam. Vous pouvez également apporter votre propre ordinateur portable. Dans ce cas, il faudra vérifier s'il peut se connecter en HDMI ou VGA au vidéoprojecteur ou emprunter un adaptateur à l'accueil (en échange d'une carte d'identité). L'accueil peut aussi prêter des pointeurs.

Pour tout matériel spécifique, vous pouvez vous rapprocher du Service Audiovisuel (audiovisuel.sante@univ-nantes.fr), bâtiment Bias, 9 Rue Bias, bureau 446.

Il est fortement conseillé de contacter le service audiovisuel pour définir d'un rendez-vous quelques jours avant sa soutenance afin d'effectuer un test pour vérifier la diffusion et éventuellement sa visioconférence.

Si vous avez besoin d'une mise en place d'une visioconférence, vous pouvez créer un compte pro Zoom, sans restriction, sous licence de l'Université (https://wiki.univ-nantes.fr/doku.php?id=zoom).

Invités

La salle de thèse a une capacité maximum de 40 personnes. Vous veillerez à respecter cette capacité.

Salle de pot (lors de votre soutenance à la faculté)

La salle de pot de thèse est réservée lors du dépôt de votre Titre de thèse et pour l'heure suivant votre soutenance, en même temps que la réservation de la salle de thèses.

D'une capacité maximum de 40 personnes, elle est équipée d'un réfrigérateur, d'un évier, de 2 plaques électriques et d'un micro-ondes.

Vous veillerez à laisser la salle propre et rangée (merci de penser à apporter des sacs poubelle).

Il n'y a pas de salle de pot prévue pour toute réservation hors la salle de thèses.

7. Récupérer votre certificat provisoire

Un certificat provisoire sera édité par la Scolarité 3e cycle à réception obligatoire de :

- Votre **PV original** de soutenance de thèse signé par tous les membres du jury,
- Votre **formulaire de dépôt de thèse de la BU** complété et signé par le président du jury.

Ce document fait foi jusqu'à l'édition (au printemps suivant) de votre diplôme définitif.
Ce dernier vous sera remis contre votre certificat provisoire.

Toutes les informations sur le retrait de ces documents sont disponibles à cette adresse.

Bureau du 3e cycle hors médecine générale
1 rue Gaston Veil
44035 Nantes CEDEX 1
www.univ-nantes.fr